



## Prise de position

---

# Redéfinition des catégories de prescription de médicaments : un surcoût de 100 millions

Zoug (12.04.2021) Début 2019, l'obligation de présenter une ordonnance a été introduite pour l'achat de nombreux médicaments précédemment en vente libre et destinés à des problèmes de santé mineurs. Swissmedic a ordonné des reclassifications de médicaments qui auraient dû faciliter l'accès aux médicaments pour des maladies bénignes. Or, le contraire s'est produit. Après la réaffectation de divers produits thérapeutiques à de nouvelles catégories de prescription par les autorités, il est apparu que de nombreux articles précédemment en vente libre allaient devenir nettement plus chers. L'accessibilité à bon nombre de produits est rendue plus difficile par l'obligation nouvelle d'une ordonnance, bien que ces produits ne présentent pas de risque plus élevé. La reclassification entraîne ainsi une augmentation massive du prix de nombreux médicaments.

Le reclassement des catégories de remise occasionne des désagréments supplémentaires pour les patients et des coûts nettement plus élevés pour notre système de santé. La vips a calculé qu'un surcroît de dépenses de CHF 100 millions est à prévoir, à cause non seulement de l'obligation d'ordonnance liée à la reclassification, mais aussi de la charge de travail supplémentaire importante à laquelle les pharmacies devront faire face pour l'enregistrement des patients. En outre, du fait des divers produits désormais soumis à ordonnance, les personnes souffrant de troubles mineurs sont plus nombreuses à devoir demander une consultation médicale. Si un quart seulement des 4 millions de boîtes de médicaments concernées exige une visite chez le médecin, d'un coût moyen de CHF 50.-, cela fait déjà CHF 50 millions de coûts supplémentaires.

### **Renchérissement des médicaments dû au changement structurel**

Le 5 juin 2019, le Conseil national a adopté une motion obligeant le Conseil fédéral à ne pas autoriser d'augmentation de prix pour les médicaments destinés à des problèmes de santé mineurs. La vips salue cette mesure comme une étape importante vers des soins aux patients abordables et de qualité en Suisse. La grande Chambre a clairement manifesté ainsi son soutien aux patients qui veulent se soigner à la pharmacie pour des affections bénignes de manière simple et peu coûteuse, comme c'était le cas jusqu'ici. A une nette majorité de 123 voix contre 48, elle a adopté une motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-N), qui demande que la reclassification des médicaments n'entraîne pas d'augmentation de prix ni de coûts supplémentaires.

Swissmedic n'en a pas moins reclassifié la catégorie de distribution de certains produits, avec dans certains cas des hausses de prix spectaculaires allant jusqu'à 56 pour cent par boîte de médicament.

### **Une solution simple et favorable aux patients**

La vips demande à Swissmedic et à l'OFSP de respecter la volonté du Parlement. La reclassification des médicaments doit être stoppée et toute augmentation de prix déjà engagée suspendue jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle ne se traduira pas par une augmentation des coûts. La vips continuera d'œuvrer pour que, comme par le passé, il existe en Suisse des moyens simples et économiques d'automédication. L'association est convaincue que la décision claire du Conseil national a ouvert la voie à une solution simple et adaptée aux besoins des patients. Le Parlement souhaite clairement que l'Office fédéral de la santé publique et Swissmedic contribuent également à la maîtrise des coûts dans le système de santé et corrigent des décisions aux conséquences "non désirées" quand elles sont contraires à cet objectif.

### **Renseignements**

Marcel Plattner, président; mobile 079 469 92 68

Ernst Niemack, directeur; mobile 078 646 80 30